

MODERNISONS ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

Réseau N°95

25 ans d'aventure collective au service des entreprises

Édito

Fort de ses 25 ans d'existence, le GIP-MDS est désormais entré dans une phase de maturité. Notre responsabilité est de garantir le bon fonctionnement des systèmes en place et de continuer à faire vivre l'ambition de simplification. Une vigilance permanente est nécessaire à l'égard des évolutions législatives ou réglementaires, pour rechercher les meilleures solutions de mise en œuvre pratique pour les entreprises, notamment dans le domaine de la paye et des RH. Ainsi, la publication prochaine du décret relatif aux modalités de remise du document d'assurance chômage aura un impact majeur de simplification : à mi-2027, les employeurs n'auront plus à remettre le document aux salariés sortants, les informations étant rendues accessibles à ces derniers sur le site public « Mes droits sociaux ». Cela concernera près de 24 millions de fin de contrats par an.

Il en est de même avec la directive sur la transparence salariale : en précalculant six indicateurs sur les sept attendus aux entreprises, le GIP-MDS va alléger la charge liée aux nouvelles obligations. Autre exemple, le congé supplémentaire de naissance, nouvelle prestation qui doit être mise en œuvre dans des délais très contraints, pour lequel nous recherchons avec l'ensemble des partenaires des solutions facilitant les démarches déclaratives. A contrario, quand les exigences réglementaires ne vont pas dans le sens de la simplification, comme c'est le cas avec le fait générateur, nous veillons à ce que les meilleures conditions de mise en œuvre soient trouvées avec l'ensemble des partenaires concernés : entreprises, tiers-déclarants, éditeurs de paye et organismes de protection sociale.

Par ailleurs, la qualité et la fiabilité des données sociales restent des enjeux forts. C'est pourquoi nous suivons de près l'émission des premières DSN de substitution par l'Urssaf, pour corriger les anomalies de l'année précédente constatées non encore corrigées.

Au-delà des substitutions elles-mêmes, dont le nombre sera très faible (moins de 0,5 % des lignes individuelles portées par la DSN), la préparation de la mise en œuvre de ce dispositif a conduit l'ensemble des déclarants et des éditeurs de paye à produire un bel et utile effort pour éviter les substitutions en procédant aux corrections nécessaires et en fiabilisant ainsi les droits sociaux des salariés.

Enfin, le GIP-MDS agit par sa dimension collective. À la fois en région, avec la préparation du troisième e-Salon de la protection sociale qui implique de nombreux membres et partenaires, mais aussi grâce à tous les bénévoles qui œuvrent dans nos différentes instances pour soutenir la pérennité de nos actions. Ce collectif est unanime sur les objectifs à poursuivre dans le cadre de la feuille de route 2027/2030 qui sera présentée pour adoption au conseil d'administration du groupement au début de l'automne.

Pour conclure, nous nous associons à l'ensemble des membres et collaborateurs du GIP-MDS pour saluer les 25 ans de bons et loyaux services de Philippe Demeure, son Secrétaire général « historique », qui fait valoir ses droits à la retraite. Du fond du cœur, merci Philippe et bonne route !



Marc Luccioni
Président du
GIP-MDS



Stéphane Seiller
Directeur Général
du GIP-MDS



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - FRANCE TRAVAIL - UNEDIC - CNAM - CNAF - MSA
CIBTP France - CS - CRPCEN - FIPS - FRANCE ASSUREURS - MUTUALITÉ FRANÇAISE
CRPNPAC - CPRPF - CNIIEG - CAMIEG - ENIM - CAVIMAC - CNBF - CRP RATP - CDC
RAFP - IRCANTEC - CNRACL - CAVEC - CFTD - CFE-CGC - CFTC - CGT
CGT-FO - CPME - CNOEC - FNSEA - MEDEF - NUNUM - UNAPL - U2P

Le service Indicateurs Entreprises évolue

De nouvelles fonctionnalités ont été intégrées au service Indicateurs Entreprises.

Ce service, construit avec les données de la DSN, a été pensé pour assister les entreprises dans leurs politiques RH. Il leur permet de se comparer selon le secteur d'activité, la taille et le territoire. Les indicateurs sont répartis en trois catégories : politique de rémunération, politique de recrutement, et Qualité de Vie et Conditions de Travail. *« Ce dernier chapitre ne comprenait initialement que le taux de turnover ; nous l'avons étoffé en ajoutant le taux de sortie, pour avoir une analyse plus fine des mouvements au sein de l'entreprise »*, explique Simon Crase, Chef de projet Data au GIP-MDS.

Un nouvel indicateur, ajouté au volet politique de rémunération, permet quant à lui de visualiser les niveaux de rémunération à l'embauche par tranche d'âge. La dernière évolution concerne l'ajout de secteurs d'activité. Le service en propose désormais près de 130, contre 88 auparavant. *« Nous avons réalisé cela avec le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, qui souhaitait que la profession puisse disposer de secteurs d'activités plus précis et représentatifs de leurs clients »*, détaille Simon Crase.

Sur demande des utilisateurs, d'autres évolutions viendront enrichir le service en 2027. Il sera notamment possible de consulter ses indicateurs par années civiles, de visualiser leurs progressions, et les taux d'absentéisme seront ajoutés. *« Bel exemple de valorisation des données sociales, cet outil est offert aux employeurs et aux experts-comptables comme une rétribution pour l'effort collectif fourni lors de la mise en place de la DSN »*, conclut Simon Crase.

Comparer ses politiques RH pour mieux les piloter

Le service Indicateurs Net-entreprises offre aux entreprises une vision contemporaine de leur situation sur leur secteur d'activité et leur région sur 3 thèmes :



POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION



POLITIQUE DE RECRUTEMENT



QUALITÉ DE VIE & CONDITIONS DE TRAVAIL

Des données DSN valorisées

Deux cas d'usages où le GIP-MDS produit des données à forte valeur ajoutée.

Directive sur la transparence salariale

La DGT a sollicité le GIP-MDS pour automatiser la production des indicateurs requis par la directive européenne sur la transparence salariale, qui sera transposée dans le droit français en 2027. Sur les sept indicateurs demandés aux entreprises, six seront calculés par le GIP-MDS, grâce aux données de la DSN. Ils seront mis à disposition des entreprises, par la DGT, via un portail dédié. Une autre manière pour le GIP-MDS de faciliter la vie des entreprises.

Baromètre économique du CNOEC

Le GIP-MDS fournit au Conseil national de l'ordre des experts-comptables des données pour son baromètre d'activité économique publié tous les trois mois. Il s'agit des indicateurs d'évolution de la masse salariale et des effectifs (calculés par l'Urssaf et la MSA). Ces données sont combinées aux indicateurs financiers connus du CNOEC pour produire une analyse utile aux experts-comptables.

DataDSN : au service des politiques publiques

Les données DSN servent aussi à éclairer la prise de décision publique.

DataDSN est un guichet en ligne dédié aux administrations publiques qui souhaitent accéder aux données de la DSN afin de les exploiter pour des projets d'intérêt général : évaluation de politiques publiques, production d'indicateurs internes, pilotage de dispositifs d'insertion ou de formation...

Chaque demande reçue via DataDSN est instruite par le Comité des usages, réuni sous l'égide de la MDS, l'INSEE, la Dares, l'Urssaf, la MSA et le GIP-MDS. Le comité vérifie la conformité du projet avec les règles de protection des données et la légalité administrative, puis propose des solutions pour faciliter l'accès aux données. Un nouvel exemple du potentiel des données DSN, utilisées ici comme levier de modernisation de l'action publique.

Les nouveautés DSN en 2026

Chaque année, la DSN s'enrichit de nouvelles fonctions.
Quelques exemples pour 2026.



La grande nouveauté cette année est l'envoi des premières **DSN de substitution**, en lien avec les CRM¹ de rappel annuels émis en mars par l'Urssaf. « *Ce CRM de rappel reprend l'ensemble des anomalies détectées l'année précédente, et non corrigées par le déclarant* », rappelle Ludovic Houdé, responsable de programme au GIP-MDS. Sans action de la part du déclarant suite à la réception de ce CRM, une DSN de substitution est émise par l'Urssaf pour corriger les anomalies. Deux campagnes de DSN de substitution ont lieu en juin. La première fait suite aux contrôles sur pièces effectués par l'Urssaf et concerne environ 800 SIRET. La deuxième, en lien avec les CRM de rappel, représente environ 40 000 DSN de substitution, un chiffre finalement faible en raison de la fiabilité générale des DSN.

L'autre évolution majeure concerne le **congé supplémentaire de naissance** qui pourra être signalé en DSN grâce à l'ajout d'un motif d'arrêt, transmis à la MSA dès juillet 2026 et à la CNAM à partir de septembre. « *Dans un premier temps, la déclaration en DSN ne sera pas suffisante et devra être complétée par un formulaire déposé sur le compte entreprise de la CNAM ou complété sur le site de la MSA* », ajoute Ludovic Houdé. Les indemnités liées à ce congé seront déclarées dans PASRAU pour être prises en compte dans les bases ressources du DRM².

Enfin, des évolutions plus minimales, en lien avec des nouveautés réglementaires, ont été ajoutées. Il est désormais possible de déclarer en DSN le contrat de valorisation d'expérience (**CDI senior**), ainsi que le **CDI employabilité**.

Tests et phases pilotes de 2026

Le GIP-MDS accompagne déclarants et organismes dans la mise en production de nouveaux projets par des tests et pilotes.

La Cavec (Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables) va intégrer la DSN en janvier 2027. Pour sécuriser l'entrée de cette nouvelle population, une phase pilote est organisée avec des flux en double, l'ancienne procédure étant maintenue en parallèle. « *Grâce à un accompagnement dédié, nous nous assurons que les données reçues sont bien interprétées et qu'elles pourront être exploitées dès janvier prochain* », indique Ludovic Houdé.

Autre sujet, une phase pilote en cours de cadrage sur **l'intégration du fait générateur en DSN** : « *Nous sommes en train d'identifier les impacts auprès des organismes et des déclarants, afin d'anticiper sa mise en place. Mais le sujet reste complexe et des discussions sont en cours* », précise Ludovic Houdé.

Des CRM en tests libres

Plusieurs CRM sont également en phase de test. Pour émettre en 2027 des CRM de rappel annuel et des DSN de substitution, la MSA teste actuellement l'envoi de CRM à J+5 après dépôt DSN. Leur mise en production est prévue sur le second semestre 2026. Un nouveau CRM émis par la DGFIP sera en phase de test sur le dernier trimestre 2026 pour une mise en production en janvier 2027. Il vise à remonter les éventuelles anomalies sur le taux de prélèvement à la source appliqué par l'employeur. Enfin, suite aux nouvelles modalités concernant l'AER³, un CRM FCTU⁴ émis par France Travail va aussi être testé fin 2026.

Les tests et phases pilotes concernent de nombreux autres projets et partagent un même objectif : fiabiliser, sécuriser et garantir la qualité des données transmises.

¹CRM : compte-rendu métier

²DRM : dispositif de ressources mensuelles

³AER : attestation emploi rematérialisée

⁴FCTU : fin de contrat de travail unique



De nouveaux services de l'Assurance Maladie accessibles depuis Net-entreprises

Le compte entreprise, qui regroupe les services de l'Assurance Maladie sur net-entreprises.fr, s'enrichit de nouveaux services.

Le Questionnaire Risques Professionnels (QRP) est une procédure officielle et réglementée qui est initiée en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Complété par l'employeur, le salarié et d'éventuels témoins, il permet de fournir à la caisse primaire d'Assurance Maladie l'ensemble des éléments nécessaires à son étude. « *Auparavant accessible sur un site dédié, le QRP a rejoint, depuis le 31 mars 2026, le bouquet de services du compte entreprise de l'Assurance Maladie mis à disposition sur Net-entreprises. Pour pouvoir accéder au questionnaire, l'employeur doit être habilité au service DAT (Déclaration d'accident de travail ou de trajet)* », indique Jonathan Parienti, Chef de projet au GIP-MDS.

Autre nouveauté, **l'API dépôt de PJ**, une extension du service déjà présent sur le compte entreprise, est actuellement en cours de déploiement. Elle permet une transmission automatisée des pièces jointes directement depuis les logiciels RH, sans passage manuel par le portail. Ce service concerne l'ensemble des attestations employeurs (Maladie, Maternité, Paternité, Accident du travail, etc.).

« *L'API dépôt de PJ fonctionne actuellement en mode test, avec seulement quelques grandes entreprises déclarantes. Les tests sont positifs ; quand ils seront validés, le service sera élargi progressivement au plus grand nombre* », ajoute Jonathan Parienti. À noter qu'à partir du 1^{er} juillet 2026, le formulaire pour déclarer les dates du congé supplémentaire de naissance pourra également être déposé via le service Dépôt de PJ du compte entreprise.

Enfin, autre évolution, **les taux de cotisation AT/MP** transmis chaque année aux entreprises peuvent désormais être téléchargés également par leurs tiers-déclarants. Ces derniers y accèdent via le compte entreprise.

En regroupant les services de l'Assurance Maladie – Risques professionnels en un point unique, le compte entreprise permet de simplifier les démarches des entreprises et des employeurs.

Campagnes Net-entreprises

Bilan au premier semestre 2026

Bonus-malus : le taux modulé 2026 est le premier à prendre en compte trois années civiles de référence pour son calcul (effectifs, masses salariales et séparations). Il intègre également la nouvelle maille sectorielle issue de la dernière convention assurance chômage. La mise à disposition a débuté le 26 février 2026 via 65 000 CRM et notifications Urssaf et MSA. Ce taux est à utiliser pour le calcul des cotisations DSN dues, pour les périodes du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027.

SOLTéA : la première période de répartition du solde de la taxe d'apprentissage par les employeurs a débuté le 26 mai et terminera le 21 août, avec un premier versement auprès des établissements de formation à partir du 1^{er} septembre, soit dès la rentrée scolaire. Une seconde période de fléchage aura lieu du 3 septembre au 21 octobre 2026, avec un versement dès le 05 novembre.

À compter du 26 novembre 2026, la Caisse des Dépôts procédera aux versements des fonds non affectés, par voie réglementaire.

Effectifs : les effectifs des entreprises, calculés par l'Urssaf et la MSA, ont été mis à disposition des déclarants entre le 2 et le 13 février, via 193 552 CRM du régime agricole et 2 379 132 CRM du régime général. Les CRM de régularisation ont été transmis du 3 au 6 mars par 19 125 CRM du régime agricole et 306 939 CRM du régime général.

OETH : la fiche OETH a été mise à disposition des employeurs le 23 mai sur leur compte Net-entreprises. Ce service permet de visualiser les données relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés issues de leur DSN et transmises par l'Urssaf.

AT/MP : en janvier 2026, 2 214 871 CRM ont transmis les taux de cotisation AT/MP aux déclarants DSN.

C3S (du 10 mars au 15 mai 2026) : 25 700 redevables ont fait leur déclaration, pour un montant recouvré de plus de 5 milliards d'euros.



Passeport de prévention : renforcer la prévention en santé et sécurité au travail

Entretien avec Pierre Romain, directeur de la Direction générale du travail.

Pourquoi avoir mis en place un Passeport de prévention ?

La formation est un levier essentiel pour mieux prévenir les risques professionnels. Les partenaires sociaux et le Gouvernement souhaitent que les entreprises s'engagent résolument dans cette voie. Le Passeport de prévention a été conçu par les partenaires sociaux dans le cadre de l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020, puis créé par la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, pour répondre à ces enjeux.

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne-t-il ?

Au service des employeurs, des travailleurs et demandeurs d'emploi et des organismes de formation, cet outil doit permettre la traçabilité des formations en santé et sécurité au travail (SST) afin d'en faciliter la gestion, notamment pour les TPE-PME. Ces acteurs déclareront les formations suivies par le travailleur, et ce dernier pourra partager son Passeport à son employeur afin de lui donner de la visibilité sur son parcours de formation.

Peut-on faire un premier bilan de l'ouverture récente du service aux employeurs ? Quelles sont les prochaines étapes ?

Après l'ouverture aux organismes de formation le 28 avril 2025, depuis le 16 mars dernier, les employeurs ont également accès à leur espace et peuvent déclarer dans le Passeport de prévention les formations en SST qu'ils dispensent.

Les bénéfices du Passeport de prévention



Favoriser l'employabilité des travailleurs grâce à la possibilité de partager à un employeur ou à un recruteur les formations suivies précédemment



Anticiper les péremptions et mises à jour des formations, certifications, diplômes et titres pour maintenir le niveau de compétence à jour



Regrouper en un seul lieu sécurisé toutes les données concernant les formations et qualifications en santé et sécurité au travail d'un travailleur ou demandeur d'emploi



Garantir et fiabiliser les formations suivies

La Direction générale du travail et la Caisse des Dépôts, opératrice pour le compte de l'État, les accompagnent de manière renforcée, permettant l'alimentation de 272 000 passeports à date, ce qui est très positif. Deux prochaines étapes marqueront une accélération du déploiement : la déclaration en masse des formations à partir du 9 juillet et l'ouverture aux titulaires le 16 novembre prochain.

Quel est le rôle du GIP-MDS dans le projet ?

Les organismes de formation et les employeurs accèdent au Passeport de prévention via net-entreprises.fr. Notre choix, avec la Caisse des Dépôts, s'est orienté vers les services du GIP-MDS, les fonctionnalités proposées par le portail répondant à nos besoins. De plus, le Passeport de prévention s'inscrit dans l'écosystème de Mon Compte Formation : il était donc logique de proposer le même canal pour les entreprises afin de simplifier leurs connexion et habilitation à ce service.

Codes NAF : la Nomenclature d'Activité Française évolue

La Nomenclature d'Activité Française (NAF) est la liste des codes APE attribués par l'Insee aux entreprises en fonction de leur activité. Ces codes vont changer en janvier 2027, pour être harmonisés au niveau européen et mondial et unifier ainsi les données statistiques. L'Insee souhaite également prendre en compte l'évolution du paysage économique. En effet, depuis la dernière révision de la NAF en 2008, de nouvelles activités ont émergé quand d'autres n'existent plus.

En 2026, les entreprises sont invitées à vérifier la bonne affectation de leur nouveau code sur sirene.gouv.fr. Elles devront aussi mettre à jour les documents où ce code apparaît (les fiches de paie, notamment), d'ici l'entrée en vigueur en janvier 2027.

Le GIP-MDS et les organismes partenaires se coordonnent pour mettre à jour conjointement leurs bases de données et adapter leurs traitements, en suivant deux principes directeurs : la fiabilisation et la simplification.

12^e Club Net-entreprises : cap sur 2030

L'objectif du 12^e Club Net-entreprises : réfléchir collectivement aux enjeux et leviers qui permettront de bâtir la DSN et les services Net-entreprises de 2030.

Ce temps fort réunit entreprises, experts-comptables, éditeurs de logiciels, tiers déclarants et organismes de protection sociale. En ouverture de la plénière de l'édition de novembre dernier, **Marc Luccioni, Président du GIP-MDS**, a salué le travail considérable accompli par les équipes du GIP-MDS depuis 25 ans, tout en garantissant la **poursuite des actions en matière de normalisation et de simplification**. Stéphane Seiller, Directeur général du GIP-MDS et Responsable de la MIDS a rappelé, quant à lui, l'importance de cette journée, en ce qu'elle permet de recueillir les visions, les attentes et les points de vigilance de l'ensemble des partenaires.

Après un bilan global sur la feuille de route 2022/2025, un atelier commun a permis de faire le point sur les incontournables pour le système **DSN en 2030** et les leviers à définir collectivement. Les participants ont été unanimes sur la nécessité de faire aboutir les chantiers engagés avant d'en démarrer de nouveaux, et ont insisté sur le lien nécessaire entre fiabilisation et simplification. **Les quatre ateliers thématiques portaient respectivement sur l'usage des données, la circulation des connaissances dans l'écosystème DSN, le portail net-entreprises.fr et le dictionnaire des données sociales.**

Pour clore les échanges, **Stéphane Seiller** a confirmé que 2026 serait une année charnière, dédiée à l'achèvement des projets en cours, et marquée par la préparation de la **nouvelle feuille de route 2027/2030**. Il a également souligné **la nécessité de maintenir un esprit de coopération, de co-construction et d'intérêt général pour réussir l'ensemble des projets à venir.**

Les travaux du CSQ

Le comité chargé de la simplification et de la qualité des déclarations des données sociales (CSQ) publie son rapport annuel 2025.

L'ensemble des parties prenantes du CSQ, piloté par la MIDS*, déclarants, organismes destinataires, représentants des assurés, services de l'État et le GIP-MDS, supervisent l'évolution et le bon fonctionnement des dispositifs de collecte des données sociales. En tant que pilote opérationnel des systèmes DSN et PASRAU, le GIP-MDS relaie ce rapport annuel.

Parmi les principaux travaux menés :

- ▶ L'avancement de la démarche de simplification des processus déclaratifs
- ▶ Le renforcement de la fiabilisation des données sociales
- ▶ La normalisation et la construction du dictionnaire des données
- ▶ Le développement des usages des données avec un comité des usages en phase expérimentale.



Recevoir des données de qualité induit de simplifier l'acte déclaratif. Mais pour cela, il faut désormais s'attaquer à la complexité des réglementations quand cela est possible.

Stéphane Seiller,
Président du CSQ

* Mission interministérielle chargée du pilotage du système de collecte et d'utilisation des données sociales

* Le rapport annuel du CSQ est disponible sur net-entreprises.fr

RDV au 81^e Congrès des experts-comptables à Paris !

Le GIP-MDS participera au Congrès de l'ordre des experts-comptables du 16 au 18 septembre 2026, à Paris Porte de Versailles, sur le thème : « (Re)fondation des cabinets ». Les représentants de **l'Assurance Maladie, de France Assureurs, de la Caisse des dépôts, de la FIPS*, de France Travail et de la Mutualité Française** seront mis en visibilité sur le **stand « Net-entreprises, le carrefour des déclarations sociales »**.

* Fédération des institutions paritaires de protection sociale, anciennement CTIP.

« Net-entreprises, une révolution silencieuse » : un webdoc à consommer sans modération !

Pour célébrer ses 25 ans et se projeter dans l'avenir, le GIP-MDS a produit un webdocumentaire qui retrace son histoire.

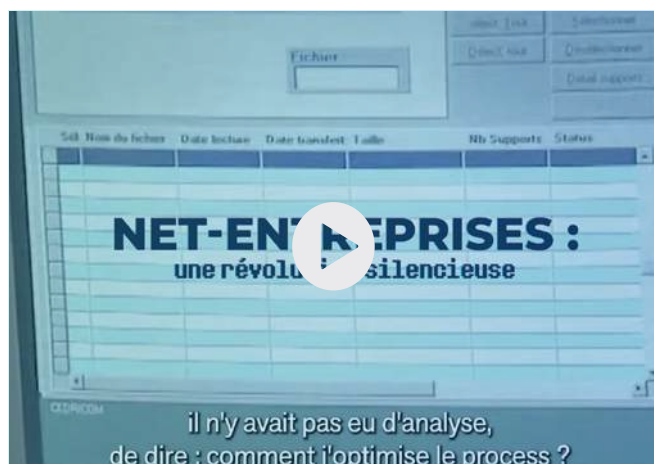
Tout est parti d'une sollicitation du comité d'histoire de la Sécurité sociale, qui souhaitait que le GIP-MDS intervienne lors d'un Colloque pour les 80 ans de la Sécurité sociale. La direction du GIP-MDS a saisi cette opportunité pour marquer également les **25 ans d'existence du Groupement, avec l'idée de raconter son histoire, de sa création à ses réalisations les plus emblématiques**. Commence alors un travail colossal de recueil de témoignages. « Une des difficultés a été de choisir les intervenants. Tant d'acteurs et d'organismes ont été mobilisés dans cette histoire, qu'il aurait fallu interviewer des centaines de personnes pour rendre un hommage vraiment exhaustif », indique Frédérique Lebon, Responsable du service communication du GIP-MDS.

Ces témoignages ont permis de scénariser le récit sous forme d'**un documentaire en cinq épisodes**, réalisé par 16Prod, et agrémenté d'une importante collecte d'images d'archive. **Un format de 52 minutes** est également créé, ainsi qu'**une série de capsules « Le GIP-MDS en un mot »**, avec chaque intervenant.

En outre, **un carnet « collector »** publié en parallèle, couche sur papier ces témoignages. « Ces différents formats et supports offrent un large choix d'utilisation pour nos membres et partenaires qui peuvent les diffuser, en organisant, par exemple, des projections pour leurs collaborateurs. Ces outils expliquent nos actions de manière simple et concrète », souligne Lisa Campos, Chargée de communication au GIP-MDS. Des retours de spectateurs vont dans ce sens : **« Grâce au webdoc, mes proches comprennent enfin ce que je fais ! »**



Le documentaire en cinq épisodes, ainsi que les capsules organisées par playlists dédiées, sont visibles sur la [chaîne YouTube de Net-entreprises](#). Le carnet est disponible sur demande auprès du service communication du GIP-MDS.



« Le documentaire est remarquable » ★★★★★

Isabelle Van Cauwenberge, Vice-Présidente - collège social SDDS

« Elle est géniale cette vidéo en mode vintage / précurseurs. Tellement vrai et quelle aventure !! » ★★★★★
Utilisateur LinkedIn

« Les éditeurs de la SDDS sont fiers d'avoir participé à cette très belle aventure de dématérialisation et de simplification » ★★★★★
Emmanuel Prévost, Président de la SDDS

« Ce film nous permettra d'en faire usage auprès de nos équipes paie » ★★★★★
Vincent Paugam, Directeur Pôle Coordination/Conformité paie et Relations Collaborateurs Carrefour



25 ans au service du GIP-MDS et de Net-entreprises... Philippe Demeure quitte le GIP-MDS le 30 juin 2026 pour une retraite méritée. Le conseil d'administration et l'équipe du GIP-MDS le remercient et lui souhaitent bonne route !

Philippe fait naturellement partie des témoins de nos deux séries de vidéos, comme sur cette capsule « Le GIP-MDS en 1 mot ».

E-Salon de la protection sociale : save the date !

Suite au succès du dernier e-Rdv, les Comités régionaux préparent activement le prochain évènement. À vos agendas !

Plus de 6 000 visiteurs, sur deux jours, ont suivi avec intérêt le e-Rdv de novembre 2025. Avec 45 conférences, 28 masterclass et la possibilité de rencontrer les organismes régionaux directement sur leurs stands, ce rendez-vous a tenu sa promesse d'**aller au-devant des utilisateurs** pour répondre à leurs besoins et attentes. « La présence des éditeurs de logiciels a été très appréciée et nous a permis de réunir sur le e-Salon l'ensemble des membres du collectif », indique Didier Kuhn, Responsable Animation Réseaux au GIP-MDS. À noter que les conférences sont visibles sur la playlist dédiée de la chaîne YouTube de Net-entreprises.

Les éditeurs seront de nouveau présents aux côtés des organismes lors de la **prochaine édition** qui aura lieu les **18 et 19 novembre 2026**, renommée **e-Salon de la protection sociale**. Une conférence sera également organisée avec le Conseil de l'ordre des experts-comptables. « L'idée est de mettre à disposition des visiteurs l'ensemble de leurs interlocuteurs en lien avec la dématérialisation de la protection sociale », ajoute Didier Kuhn.

Activateur de collectif

Parmi les objectifs visés pour le prochain e-Salon, les organisateurs souhaiteraient proposer des formats ludiques comme « Une minute pour comprendre la DSN », afin de traiter de sujets fondamentaux avec différents intervenants. Un autre objectif est d'approfondir les interactions avec les visiteurs, notamment à l'issue des conférences, via un espace de débat, pour transformer ce salon numérique

en véritable lieu d'échange sur les grands sujets de la protection sociale. « Notre rôle est de faciliter les liens au sein de notre écosystème, tout en offrant aux déclarants l'accompagnement le plus complet possible », conclut Didier Kuhn.



Quoi de neuf en région ?

Outre l'organisation du prochain e-Salon, les Comités régionaux sont très actifs dans leurs territoires. Ils développent notamment des interventions dans les écoles des métiers du chiffre, pour présenter la DSN et la protection sociale à des futurs gestionnaires de paie.

Par ailleurs, les rencontres et C'Util connaissent toujours un franc succès auprès des entreprises qui apprécient ces moments d'échanges autour des pratiques de paie ou d'information sur les nouveautés réglementaires.



Ce projet d'interventions dans les écoles des métiers du chiffre n'a pas un format unique, son déploiement s'adapte à chaque territoire en fonction du tissu éducatif de la région.

Sébastien Pelletier,
Animateur Comités régionaux au GIP-MDS